



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
DISTRICT D'ABITIBI**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 13 décembre 2022, à 20 h 30, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque  
Siège #2 – Pascal Corriveau  
Siège #4 – Mario Boudreau  
Siège #5 – Denise Lessard-Morin

Sont absents, la conseillère et le conseiller :

Siège #3 – Sylvie Germain  
Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, et monsieur Julien Sévigny, directeur au développement, planification et vitalité, assistent également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

244-2022

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - Ouverture de la séance**

**02 - Adoption de l'ordre du jour**

**03 - Correspondance**

**04 - Adoption des procès-verbaux**

**04.01 - Séance ordinaire du 8 novembre 2022**

**05 - Trésorerie**

**05.01 - Approbation des comptes à payer :**  
Approbation pour le mois de **novembre 2022**

- Liste des comptes : **142 132,67 \$**
- Liste des salaires : **29 256,65 \$**

**06 - Administration et législation**

**06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements suivants :**

- Projet de règlement prévoyant l'imposition des taux de taxes municipales par résolution
- Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

**06.02 - Règlement numéro 236 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité**



No de résolution  
ou annotation

- 06.03 - Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux
- 06.04 - Registre des déclarations (Loi sur l'éthique et déontologie – article 6)
- 06.05 - Nomination d'un substitut du maire au conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest
- 06.06 - Déclarations des intérêts pécuniaires

**07 - Aménagement : Urbanisme et développement**

- 07.01 - Règlementation d'urbanisme

**08 - Voirie locale**

- 08.01 - TECQ : travaux été 2023
- 08.02 - Facture – Services professionnels d'ingénierie – HKR Consultation
- 08.03 - Entente intermunicipale en matière de déneigement
- 08.04 - Limite de vitesse : entrée Sud de la Municipalité de Dupuy

**09 - Sécurité publique**

- 09.01 - Révision du Plan de sécurité civile
- 09.02 - Liste des membres d'une Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC)

**10 - Santé et Bien-être**

- 10.01 - Adoption des budgets révisés par la SHQ pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy, des 16 novembre et 5 décembre 2022
- 10.02 - États financiers de l'Office municipal Lac-Abitibi, secteur Dupuy, audités au 31 décembre 2021

**11 - Résolutions diverses**

- 11.01 - Accès au SEAO : M. Julien Sévigny
- 11.02 - Responsable : Alarme LA-SAR
- 11.03 - Responsable : AccèsD
- 11.04 - Club amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue
- 11.05 - Calendrier de conservation : dépôt
- 11.06 - Lieux d'affichage des avis publics
- 11.07 - Vérification des mesures de débitmètres
- 11.08 - Proposition de services professionnels - H<sup>2</sup> LAB
- 11.09 - Étude de la collecte et transport des matières résiduelles

**12 - Affaires du maire et des conseillers**

**13 - Période de questions**

**14 - Levée de la séance**

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.





No de résolution  
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - No. F-030

245-2022

246-2022

AVIS  
ET  
DÉPÔT

### 03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Groupement forestier coopératif Abitibi :
  - Immeubles forestiers
- Centre de valorisation des matières résiduelles :
  - Horaire 2023

### 04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### 04.01 - Séance ordinaire du 8 novembre 2022

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

### 05 - TRÉSORERIE

#### 05.01 - Approbation des comptes à payer

Approbation pour le mois de **novembre 2022**

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2022 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des items suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 142 132.67 \$
- B) Liste des salaires au montant de 29 256.65 \$

### 06 - ADMINISTRATION/LÉGISLATION

#### 06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements

Monsieur Pascal Corriveau donne avis de motion, dépose et présente les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement prévoyant l'imposition des taux de taxes municipales par résolution.
- Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.





No de résolution  
ou annotation

247-2022

**06.02 - Règlement numéro 236 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le conseil de la Municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel tarif soit adopté;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire le 8 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

248-2022

**06.03 - Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux**

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Dupuy renoncent à l'adoption du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux considérant la situation financière de la Municipalité.

249-2022

**06.04 - Registre des déclarations (Loi sur l'éthique et déontologie – article 6)**

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE conformément à la *Loi sur l'éthique et déontologie*, un extrait du registre a été dûment complété et déposé.

250-2022

**06.05 - Nomination d'un substitut du maire au conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest**

ATTENDU QUE, selon l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il y a lieu de nommer un substitut du maire afin d'assister au conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à son poste;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Ronald Lévesque, comme substitut du maire au sein du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.



No de résolution  
ou annotation

251-2022

#### **06.06 - Déclarations des intérêts pécuniaires**

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les déclarations des intérêts pécuniaires ont été remises et complétées par les membres du conseil.

#### **07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

##### **07.01 - Réglementation d'urbanisme**

Informations sont données, par madame Nicole Breton, quant à l'exercice de révision de la réglementation d'urbanisme, soit les règlements suivants : administratif, construction, lotissement et zonage.

#### **08 - VOIRIE LOCALE**

##### **08.01 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) : travaux été 2023**

Informations sont données, par le maire, monsieur Alain Grégoire, quant au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) concernant les travaux pour l'été 2023.

##### **08.02 - Facture – Services professionnels d'ingénierie – HKR Consultation**

ATTENDU QUE suite à l'adjudication du contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme HKR Consultation pour exécuter les travaux reliés au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE la firme a produit une note d'honoraires au montant de 89 623,01 \$;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de la note d'honoraires au montant de 89 623,01 \$ à HKR Consultation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

252-2022





No de résolution  
ou annotation

253-2022

### 08.03 - Entente intermunicipale en matière de déneigement

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente relative au déneigement de 2,3 kilomètres dans la Municipalité de Dupuy entre cette dernière et la Ville de La Sarre;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- D'ENTÉRINER l'entente de service relative au déneigement (2,3 kilomètres) avec la Ville de La Sarre;
- D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

254-2022

### 08.04 - Limite de vitesse : entrée Sud de la Municipalité de Dupuy

ATTENDU QUE la limite de vitesse à l'entrée Sud de la Municipalité de Dupuy est de 70 km/h.;

ATTENDU QUE dans les limites de la Municipalité cette vitesse de 70 km/h. est excessive, dangereuse et source d'accident;

ATTENDU QUE les citoyens ne peuvent plus tolérer cette situation;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens est menacée;

ATTENDU QU'à l'intérieur des limites de la Municipalité, la limite de vitesse devrait être de 50 km/h.;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer les démarches requises afin que la vitesse permise à l'entrée Sud de la Municipalité de Dupuy soit de 50 km/h.

## 09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

255-2022

### 09.01 - Révision du Plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du plan de sécurité civile est une responsabilité de la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de préparer et de tenir à jour un plan de sécurité civile afin d'être prêt à faire face à tout sinistre;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise de procéder à la révision du Plan de sécurité civile de la Municipalité de Dupuy.





No de résolution  
ou annotation

256-2022

#### 09.02 - Liste des membres d'une Organisation municipale de la sécurité civile

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy nomme les membres suivants pour siéger sur l'Organisation municipale de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique :

- Monsieur Alain Grégoire, maire;
- Monsieur Julien Sévigny, directeur;
- Monsieur Sylvain Rochette, chef pompier, sécurité incendie;
- Monsieur Serge Gervais, directeur, service aux personnes sinistrées;
- Les autres membres seront nommés lors de la révision du Plan de sécurité civile.

#### 10 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

257-2022

##### 10.01 - Adoption des budgets révisés par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy, des 16 novembre et 5 décembre 2022

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy adopte les budgets révisés par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy, des 16 novembre 2022 et 5 décembre 2022, tels que soumis.

258-2022

##### 10.02 - États financiers de l'Office municipal Lac-Abitibi, secteur Dupuy, audités au 31 décembre 2021

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy approuve les états financiers audités au 31 décembre 2021 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy, tels que soumis.

#### 11 - RÉOLUTIONS DIVERSES

259-2022

##### 11.01 - Accès au SEAO : monsieur Julien Sévigny

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal octroie les accès nécessaires au SEAO pour le fonctionnement de la Municipalité de Dupuy à monsieur Julien Sévigny.





No de résolution  
ou annotation

260-2022

**11.02 - Responsable : Alarme La-Sar inc.**

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal nomme monsieur Julien Sévigny responsable  
auprès d'Alarme La-Sar inc.

261-2022

**11.03 - Responsable : AccèsD**

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal octroie les accès nécessaires à AccèsD pour le  
fonctionnement de la Municipalité de Dupuy à monsieur Julien Sévigny,  
directeur.

262-2022

**11.04 - Club Amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy a reçu une demande du  
Club Amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue afin d'utiliser un espace de  
stationnement pour environ 70 unités (roulottes-camion, motorisés) pour  
leur activité « Noël des campeurs » qui se tiendra du 13 au 16 juillet  
2023;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy accepte la demande du Club Amis  
Campeurs Abitibi-Témiscamingue afin de stationner environ 70 unités du  
13 au 16 juillet 2023, soit entre l'aréna, l'école et l'église ainsi que la rue  
entre le parc du 100<sup>e</sup> et l'église jusque devant l'école et cela, tout en  
laissant l'espace pour le réservoir d'eau pour les pompiers libre d'accès.

263-2022

**11.05 - Calendrier de conservation : dépôt**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)*, tout organisme public doit établir et tenir à jour un  
calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout  
organisme public visé aux paragraphes 4<sup>o</sup> à 7<sup>o</sup> de l'annexe doit,  
conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque  
et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute  
modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux  
documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy est un organisme public visé  
au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy n'a pas de règlement de  
délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit  
pas la matière de la présente résolution;





No de résolution  
ou annotation

264-2022

**EN CONSÉQUENCE**  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy autorise madame Line Julien, adjointe administrative, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**11.06 - Lieux d'affichage des avis publics**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil désignent les lieux d'affichage des avis publics sur les babillards suivants :

- Bureau municipal (1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest à Dupuy);
- Bureau de poste (69, rue Principale à Dupuy);
- Marché Bonichoix Coop Dupuy (63-A, rue Principale à Dupuy);
- Site Internet de la Municipalité.

265-2022

**11.07 - Vérification des mesures de débitmètres**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy autorise monsieur Alain Grégoire, maire, à signer la proposition 2002670367 de la firme Endress+Hausser Canada concernant la vérification de nos débitmètres et ce, pour l'année 2023.

266-2022

**11.08 - Proposition de services professionnels – H<sup>2</sup> LAB**

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy accepte la proposition de services professionnels de la firme H<sup>2</sup> LAB pour effectuer les travaux tels que décrits à la soumission reçue et d'autoriser madame Nicole Breton à accepter et signer la soumission déposée.



No de résolution  
ou annotation

267-2022

### 11.09 - Étude de la collecte et transport des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE certaines municipalités désirent présenter un projet « *ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES* » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- La Municipalité de Dupuy s'engage à participer au projet « *ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES* » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de La Sarre organisme responsable du projet.
- Le conseil autorise madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer toute documentation nécessaire, s'il y a lieu.

### 12 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers en cours.

### 13 - PAROLE AU PUBLIC

Période de questions de 20 h 30 à 21 h 00.

### 14 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 21 h 10.

  
Alain Grégoire  
Maire

  
Nicole Breton  
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 10-01-2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.